ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
Association loi 1901 - affiliée à la Société Centrale Canine
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture – Reconnue d'Utilité Publique

BEAUCAIRE
CAMARGUE DOG SHOW
2 Expositions Canines NATIONALES

Rejoignez nous sur : https ://www.facebook.com/groups/504307233075297/?fref=ts

ROYAL CANIN

SAMEDI 20 AOUT 2022
DIMANCHE 21 AOUT 2022

ROYAL CANIN

RUE FANFONNE GUILLIERME
ESPLANADE DE BEAUCAIRE FACE AUX ARÈNES

Engagements papier : 1 seul tarif
Clôture le 5/08/2022 (date de réception chez Cédia)
Internet : 1 seul tarif
Clôture le 7/08/2022 minuit sur https://cedia.fr
L'ACTLR demande 1 € supplémentaire par transaction sur internet pour les frais bancaires
Ces dates sont définitives, il n'y aura aucune prolongation.

Jugements à horaires
Entrée des exposants 30 mn avant le jugement du 1er chien

CONCOURS JEUNE PRÉSENTATEUR
8 € (chaque jour)
LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

ENGAGEMENTS À ADRESSER À :
CEDIA - Exposition Beaucaire
67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM
RENSEIGNEMENTS :
04 67 70 10 05 - E-mail : actlr34@free.fr

CSAU samedi après-midi
Inscription le jour de l'exposition au secrétariat

POUR LES ENGAGEMENTS
En classe Champion :
► joindre obligatoirement la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements.
En classe travail :
► joindre obligatoirement la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe.

ENTRÉE GRATUITE POUR LES VISITEURS.
SORTIE LIBRE APRÈS JUGEMENT.

Exposition sans cage, sauf pour les meutes
Parking GRATUIT réservé aux exposants

La carte d'exposant et les cartons numéros vous seront envoyés dans la semaine qui précède l'exposition.

Entrée formellement interdite dans l'enceinte de l'exposition aux chiens non engagés.
Il est fortement recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil

Réalisation CEDIA SARL - RCS Strasbourg 389912189 - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - INTERNET : https ://cedia.fr

COMPOSITION DU JURY PRESSENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

CACS Samedi 20 août 2022

1° GROUPE	
Berger américain miniature, Berger australien, Berger blanc suisse, Berger de Beauce, Bergers allemands, Bergers de Brie, Berger de Croatie, Chiens de berger belge, Colley barbu	MORBELLI Jean-Jacques
Berger des Shetland, Berger polonais de plaine- Nizinny, Bergers hollandais, Bobtail, Bouviers des Flandres et Ardennes, Chien loup de Saarloos, Colleys, Schapendoes, Schipperke, Welsh Corgis, *Races non citées*	KOCHAN Anna
2° GROUPE	
Bulldog Continental, Cane Corso, Chien de montagne des Pyrénées, Dogue argentin, Hovawart, Mâtin des Pyrénées, Mâtin napolitain, Pinschers, Rottweiler	KOCHAN Anna
Bouviers Suisses, Boxer, Bulldog anglais, Dobermann, Dogue de Bordeaux, Dogue du Tibet, Dogues allemands, Mastiff - Bullmastiff, Saint Bernard, Schnauzer, *Races non citées*	BARENNE Roger
3° GROUPE	
Spéciale Bull Terriers, Staffordshire américain	KOZLAREK Lukasz
Fox-Terriers, Russell Terriers, Terrier de chasse allemand	MASUEZ Christian
Terrier du Yorkshire,	LOVAGLIO Paolo
Airedale, Staffordshire Bull Terrier, Cairn Terrier, Dandie Dinmont Terrier, Skye Terrier, West highland white Terrier, *Races non citées*	MEDARD MANGIN Jacques
4° GROUPE	
Teckels	NODALLI Viviana
5° GROUPE	
Akita, Akita américain, Basenji, Chow Chow, Eurasier, Husky sibérien, Malamute de l'Alaska, Spitz allemands, Spitz italien, *Races non citées*	ESCOFFIER Jean-Louis
6° GROUPE	
Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier, Harrier, Griffons vendéens, Fauves de Bretagne	HARDY BEAUCHOT Marie-Laurence
Anglo-français de petite vénerie, Ariégeois, Basset artésien normand, Bleus de Gascogne, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Gascons saintongeois, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, *Races non citées*	ROUSSET Bernard
7° GROUPE	
Braque allemand, Braques français, Pointer, Setter anglais	GASIOT Pascal
Braque d'Auvergne, Braque de l'Ariège, Braque du Bourbonnais, Braques de Weimar, Braques hongrois, Drahthaar, Epagneuls bretons, Epagneuls de Münster, Langhaar, Setter Gordon, Setters irlandais, *Races non citées*	BARENNE Roger
8° GROUPE	
Golden	JOLLY Nicolas
Labrador, Retriever de la Nouvelle Ecosse, Retriever à poil bouclé, Retriever à poil plat	KOZMA Borbe
Barbets, Chiens d'eau, Chien d'eau Américain, Retriever de la baie de chesapeake	MEDARD MANGIN Jacques
Cockers américains, Cockers anglais, Clumber, Springer spaniel, Irish water spaniel, *Races non citées*	BARENNE Roger
9° GROUPE	
Bichons, Caniches, Chiens chinois à crête, Chiens du Tibet, Chihuahuas, Coton de Tuléar, Epagneuls japonais, Griffon bruxellois, Petit brabancon	LOVAGLIO Paolo
Bouledogues français	NODALLI Viviana
Carlins, Epagneuls continentaux, Petits chiens russes, Terrier de Boston, *Races non citées*	ROGLIC Milos
10° GROUPE	
Azawakh, Barzoï, Greyhound, Lévrier afghan, Lévrier écossais, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier irlandais, Lévrier polonais, Petit lévrier italien, Saluki, Sloughi, Whippet	MEDARD MANGIN Jacques
Races non reconnues par la F.C.I.	
Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert, Cursinu, Epagneul de Saint-Usuge, Pluricolores à poil frisé, *Races non citées*	MEDARD MANGIN Jacques

CACS Dimanche 21 août 2022

1° GROUPE	
Berger américain miniature, Berger blanc suisse, Berger de Beauce, Bergers allemands, Bergers de Brie, Berger de Croatie, Chiens de berger belge, Colley barbu	KOCHAN Anna
Berger australien, Bergers hollandais, Chien loup de Saarloos, Schapendoes	LAGROLLET Dominique
Berger de Picardie, Berger des Shetland, Bergers des Pyrénées, Bobtail, Bouviers des Flandres et Ardennes, Colleys, Schipperke, Welsh Corgis, *Races non citées*	MORBELLI Jean-Jacques
2° GROUPE	
Bulldog Continental, Cane Corso, Chien de montagne des Pyrénées, Dogue argentin, Hovawart, Landseer, Mâtin des Pyrénées, Mâtin napolitain, Affenpinscher, Pinscher, Rottweiler, Schnauzer, Terre Neuve	MORBELLI Jean-Jacques
Bouviers Suisses, Boxer, Bulldog anglais, Dobermann, Dogue du Tibet, Dogues allemands, Mastiff - Bullmastiff, Saint Bernard, *Races non citées*	KOCHAN Anna
3° GROUPE	
Spéciale Staffordshire Bull Terrier	KOZLAREK Lukasz
Airedale, Bull Terriers, Fox-Terriers, Russell Terriers, Staffordshire américain, Terrier de chasse allemand, Terrier du Yorkshire, Terriers d'Ecosse, *Races non citées*	ESCOFFIER Jean-Louis
4° GROUPE	
Teckels	ROUSSET Bernard
5° GROUPE	
Akita, Akita américain, Basenji, Husky sibérien, Samoyède, Spitz allemands, Shiba inu, Spitz italien	LOVAGLIO Paolo
Chiens nus du Mexique et du Pérou, Chow Chow, Eurasier, Malamute de l'Alaska, *Races non citées*	MEDARD MANGIN Jacques
6° GROUPE	
Anglo-français de petite vénerie, Ariégeois, Basset artésien normand, Basset Hound, Beagle, Beagle Harrier, Bleus de Gascogne, Chien d'Artois, Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Fauves de Bretagne, Gascons saintongeois, Griffons vendéens, Harrier, Porcelaine, Rhodesian Ridgeback, *Races non citées*	MASUEZ Christian
7° GROUPE	
Braques hongrois, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul de Pont-Audemer, Epagneul français, Epagneul picard, Epagneuls de Münster, Griffon Korthals, Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais	HARDY BEAUCHOT Marie-Laurence
Braque allemand, Pointer	RAFFY Magali
Braque de l'Ariège, Braques français	ROUSSET Bernard
Braques de Weimar, Drahthaar, Epagneuls bretons, *Races non citées*	MEDARD MANGIN Jacques
8° GROUPE	
Labrador, Retriever de la Nouvelle Ecosse, Retriever à poil bouclé, Retriever à poil plat	JOLLY Nicolas
Barbets, Cockers américains, Cockers anglais, Golden, Lagotto Romagnolo, Clumber, *Races non citées*	KOZMA Borbe
9° GROUPE	
Carlins, King et Cavaliers King Charles spaniels, Petits chiens russes, Terrier de Boston	NODALLI Viviana
Bichons, Bouledogues français, Caniches, Chiens chinois à crête, Chihuahuas, Coton de Tuléar, Epagneuls japonais, Griffon bruxellois, Petit brabancon	ROGLIC Milos
Chiens du Tibet, Pékinois, *Races non citées*	ESCOFFIER Jean-Louis
10° GROUPE	
Azawakh, Greyhound, Lévrier écossais, Lévrier espagnol, Lévrier hongrois, Lévrier irlandais, Lévrier polonais, Petit lévrier italien, Sloughi, Whippet	BARENNE Roger
Barzoï, Lévrier afghan, Saluki	GORGON DENIS Dominique
Races non reconnues par la F.C.I.	
Briquet de Provence, Bruno Saint-Hubert, Cursinu, Epagneul de Saint-Usuge, Pluricolores à poil frisé, *Races non citées*	BARENNE Roger

ROYAL CANIN® ROYAL CANIN® ROYAL CANIN® ROYAL CANIN® ROYAL CANIN®

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS NATIONALES

L'EXPOSITION SE TIENDRA À BEAUCAIRE
PARC DES EXPOSITIONS - LES 25 et 26 JUIN 2022

HORAIRES D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT **-** L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront à 9h00 précises.

LOGEMENT - Exposition sans cage, sauf pour les meutes. Il est formellement interdit de mettre de la paille dans les cages.

SORTIE DES CHIENS **–** LIBRE

AFFICHAGE **–** Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

TOILETTAGE **–** Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.
Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.
Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE **–** Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur - Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :
- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULATION **–** En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS **–** Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.
Seront refusés :
a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
c) toutes modification ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT
Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES
INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.
OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.
Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.
TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.
CHAMPION DE BEAUTÉ – Réservée exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).
Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.
JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S.
PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois
BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois
Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.
VETERAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

AUTRES CLASSES
MEUTES - Réservée aux Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.
LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.
LOT DE REPRODUCTEUR – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1er degré.
COUPLE – Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.
PAIRE – Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle
CHIENS "NE CONCOURANT PAS" – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS **–** Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale Languedoc-Roussillon et restera acquis à l'organisateur, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé un accusé de réception (ou carte d'exposant) qui devra être présenté(e) à l'entrée de l'exposition. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLOTURE DES ENGAGEMENTS **-** La clôture des engagements est fixée au 5 août 2022 - date de réception ; sur internet : 7 août 2022. Tout engagement parvenant après cette date (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :
1° des engagements :
La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.
2° des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :
a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire» ;
b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS **–** Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.
Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.
Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.
En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.
Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.
Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.
En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.
Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).
Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.
Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.
Si le chien classé 2e Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :
a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.
Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1ers Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le (la) Meilleur(e) Jeune ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, le (la) Meilleur(e) Champion ayant reçu le qualificatif «Excellent» et le (la) Meilleur(e) vétéran ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourront en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.
Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des «Meilleurs de Groupes» de la 1re journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2e jour.

CONFIRMATIONS :
Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.
Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.
Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation : ***12 mois sauf***
Gr. 1 : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____15 mois
Gr. 2 : Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____15 mois
Gr. 4 : Teckels _____15 mois
Gr. 5 : Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____15 mois
Gr. 6 : Rhodesian Ridgeback _____15 mois
Gr. 8 : Retrievers _____15 mois
Gr. 9 : Épagneuls Pékinois et Japonais _____10 mois
Gr. 10 : Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____15 mois

RÉCLAMATIONS **–** Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 110 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.
Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS **–** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :
a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
b) ceux qui auront fait une fausse déclaration
c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
f) ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.
Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ **–** La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.
Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.
Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT
Avis aux Exposants résidant à l'Etranger
I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.
II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.
Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.
Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refoulés.
III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION
(à joindre à l'engagement)

2e page de couverture	150 €
3e page de couverture	150 €
1 page intérieure	80 €
1/2 page	50 €

Concernant la caudectomie, l'otectomie ainsi que les chiens de 2e catégorie, veuillez consulter le règlement sur le site de la SCC.

Feuillet à conserver par l'exposant

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

Affiliée à la Société Centrale Canine pour l'amélioration des races de chiens en France (Reconnue d'utilité publique)

BEAUCAIRE CAMARGUE DOG SHOW - 20 ET 21 AOUT 2022

Demande d'engagement à renvoyer à Cédia - Exposition Beaucaire
67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Réservé à Cédia
N° d'enregistrement :

Remplissez soigneusement et complètement cette demande d'engagement, et renvoyez la feuille (avec votre règlement libellé à l'ordre de l'ACTLR) à l'adresse indiquée ci-dessus. Photocopies acceptées - 1 chien par feuille.

Du soin apporté à remplir ces lignes dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____
tatouage ou transpondeur

Nom du Chien : _____

_____

Race : _____

Variété :	**Taille :**	**Couleurs :**	**Poil :**	**Poids :**
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.	Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____/ _____ /_____ Sexe : Mâle ❑ Femelle ❑

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : Ville : _____

Pays _____ E-mail : _____ Tél : _____

Classe d'engagement sans précision ci-dessous, le chien sera inscrit selon l'âge, en classe Ouverte, Jeune, Puppy ou Baby :

Intermédiaire ❑ Ouverte ❑ Travail ❑ Champion ❑ Jeune ❑ Puppy ❑ Baby ❑ Vétéran ❑
Ne Concourant pas ❑ Meute ❑ Lot d'Affixe ❑ Lot Reproducteur ❑ Paire ❑ Couple ❑

(joindre impérativement attestation SCC pour la classe travail et la copie du diplôme de Champion pour la classe Champion)

Confirmation avec exposition (gratuite) ❑

N'oubliez pas de cocher une des cases ci-dessous.

CACS uniquement Samedi 20 août ☐ **CACS uniquement** Dimanche 21 août ☐ **Les deux CACS** 20 et 21 août ☐

Le catalogue pourra être acheté sur place à 5 €

Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.

Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire selon le fichier central de la SCC	Exposition du Samedi CACS I		Exposition du Dimanche CACS II		Inscriptions pour les 2 Expositions		Somme versée
	Membre de l'ACTLR	Non Membre de l'ACTLR	Membre de l'ACTLR	Non Membre de l'ACTLR	Membre de l'ACTLR	Non Membre de l'ACTLR	
1er chien	34 €	39 €	34 €	39 €	65 €	74 €	
2e chien	32 €	34 €	32 €	34 €	60 €	65 €	
3e et 4e chien	30 €	32 €	30 €	32 €	56 €	60 €	
5e chien et suivants	13 €	15 €	13 €	15 €	24 €	26 €	
Tarif "Famille nombreuse" 6 chiens engagés en individuels, appartenant au même propriétaire	130 €	150 €	130 €	150 €	220 €	250 €	
Chien supplémentaire engagé en individuel	13 €	13 €	13 €	13 €	20 €	20 €	
Baby, Puppy, Vétéran	22 €	24 €	22 €	24 €	40 €	44 €	
Meute (Terriers, Teckels, Chiens Courants) Pour 6 chiens inscrits en «individuelle»	65 €	70 €	65 €	70 €	120 €	130 €	
Chien supplémentaire de la meute	13 €	13 €	13 €	13 €	20 €	20 €	
Lot Affixe et Reproducteur	12 €	15 €	12 €	15 €	20 €	22 €	
Paire et Couple	12 €	15 €	12 €	15 €	20 €	22 €	
Chien ne concourant pas	10 €	10 €	10 €	10 €	15 €	15 €	
Réservation catalogue	4 € (sur place 5 €)		4 € (sur place 5 €)		❑ samedi : 4 € ❑ dimanche : 4 €		
Adhésion ACTLR *(remplir le bulletin au verso)*	❑ 15 € Adhésion Individuelle - ❑ ou 20 € si Adhésion Couple						
* uniquement en engagement papier					Total		

Paiement par ❑ Mandat ❑ Chèque **Libellé au nom de l'Association Canine Territoriale du Languedoc Roussillon**
Tout engagement non accompagné de son règlement sera refusé.

Clôture internet le 5 août 2022.

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT :

- Une photocopie du certificat antirabique pour les chiens de 2e catégorie et ceux en provenance de l'étranger
- Une photocopie de l'attestation SCC pour l'engagement en classe travail ou copie du titre de champion pour la classe champion

ATTESTATION

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.
En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même
Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.
En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.
Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle.
J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Feuillet à adresser à Cédia - 67 rue du Gal Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

BULLETIN D'ADHÉSION À
L'ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

- ❑ MONTANT ADHÉSION INDIVIDUELLE (+ de 18 ans) ..... 15 Euros *
- ❑ MONTANT MEMBRE BIENFAITEUR (+ de 18 ans) ..... 30 Euros *
- ❑ MONTANT ADHESION COUPLE **(deux noms, une seule adresse)** ..... 20 Euros *

* cochez la case correspondante

Règlement Général de la Protection des Données (entrée en vigueur le 25 mai 2018)

Alinéa 1 : J'autorise l'ACT-LR à utiliser mes données uniquement dans un but informatif et dans le cadre strict des activités reconnues par la SCC.

Alinéa 2 : J'interdis l'ACT-LR de vendre, céder ou diffuser mes données dans tout autre domaine que celui mentionné dans l'alinéa 1.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) mon (notre)

❑ **RENOUVELLEMENT POUR 2022**

ADHESION INDIVIDUELLE : Veuillez préciser le N° Adhérent 2021 .....

Mme M. *(entourer)* Nom :.....

Prénom : .....

2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. *(entourer)* Nom :.....

Prénom : .....

Votre nouvelle carte vous sera adressée dès réception de votre paiement.

Le(s) soussigné(s), demande(nt) ma (notre)

❑ **NOUVELLE ADHESION POUR 2022**

Réservé à l'ACTLR

ADHESION INDIVIDUELLE

Mme M. *(entourer)* Nom :.....

Prénom : .....

2e ADHERENT SI ADHESION COUPLE

Mme M. *(entourer)* Nom :.....

Prénom : .....

Une carte provisoire vous sera adressée et votre adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation en réunion de Comité.

Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association Canine Territoriale du Languedoc-Roussillon et m'engage à les respecter.

ETES-VOUS : ☞ Eleveur : ❑ oui ❑ non ☞ Délégué(e) d'un Club de race : ❑ oui ❑ non

☞ Race (s) : .....

Membre d'un club d'utilisation, si oui, nom du Club et son N° d'identification S.C.C.: .....

Discipline(s) pratiquée(s) : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE (*et Pays s'il y a lieu*) : .....

TELEPHONES (*fixe & mobile*) : .....

E-mail **(Obligatoire)**.....

Je règle ma cotisation dans le courant du 1er trimestre de chaque année civile. L'adhésion donne droit à une réduction sur les droits d'engagement à nos expositions, à l'entrée gratuite dans le cadre d'une exposition payante, à nos services de renseignements. *Conformément à la déclaration faite auprès de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les informations mentionnées ci-dessus ne seront utilisées qu'à usage interne.*

Je suis majeur(e) et présenté(e) par M. Mme : _____ (sociétaire de l'ACTLR)

Date & Signature(s) obligatoire(s) **1re signature** **2e signature** *(obligatoire si cotisation couple)*

- Je règle ma cotisation directement à l'ACTLR et je l'adresse à l'ACTLR ❑

- Je règle ma cotisation par l'intermédiaire de mon club et mandate son Président pour la reverser à l'ACTLR ❑

- J'ai réglé en ligne par Carte Bancaire sur cedia.fr et je renvoie mon bulletin d'adhésion dument rempli à l'ACTLR ❑

Les paiements doivent être adressés **individuellement** à : **ACT du Languedoc-Roussillon : B.P. 31 – 34671 BAILLARGUES Cedex**

Renseignements : Tél. 04 67 70 10 05 – Mail : actlr34@free.fr

ROYAL CANIN®